





toute pacifique auprès de Paoli. Nous en trou-  
vons la preuve dans une lettre de ce dernier  
à son ami Ordioni. Il en résulte que le commis-  
saire de la Convention aurait essayé de le tran-  
quilliser entièrement sur les dispositions du co-  
mité de salut public; qu'au besoin, il aurait trou-  
vé tant en lui que dans ses collègues d'énergi-  
ques défenseurs, de sûrs garants de son civisme  
et une sauve-garde certaine contre toute espèce  
de danger. L'entrevue n'eut pas le résultat que  
Saliceti semblait en attendre. On dit qu'il partit  
de Corte le cœur nayré. Il avait espéré que les  
souvenirs du passé l'auraient puissamment aidé  
dans cette tentative de rapprochement. Nous le  
croyons. Saliceti ne cessa jamais de professer un  
respect sans borne pour l'ancien fondateur de  
l'indépendance nationale. J'en appellerai au be-  
soin à ceux des Paolistes exilés qui, dans la dé-  
tresse d'une longue expatriation, se virent obli-  
gés de recourir à sa bourse. Ses secours allaient  
les chercher au loin dans leur modeste retraite,  
et lorsque la fierté, qui va si bien au malheur,  
dérôbat leur indigence, Saliceti la devinait. Et  
comme la générosité était un besoin de son cœur  
beaucoup plus que le mouvement d'une vanité  
insultante, il apportait, dans la distribution de ses  
secours, toute la réserve d'une ingénieuse délica-  
tesse. Il paraît que Paoli fut un instant ébranlé.  
Du moins on assure que la visite du représentant  
du peuple le toucha vivement.  
Quoique il en soit la Convention ne tarda pas  
à révoquer le décret du 2 avril. Voici ce que nous  
lisons à ce sujet dans une lettre de Lacombe Saint-  
Michel au président de la Convention. Elle est é-  
crite de Bastia le 22 juin 1793.  
Citoyen président, j'ai reçu le décret du 6  
juin qui surseoit à l'exécution de celui du 2 a-  
vril. Il est arrivé en même temps à la commis-  
sion provisoire faisant fonction de directoire de  
département, qui lui donnera toute la publicité  
qu'il sera possible, ainsi qu'à votre adresse;  
mais les communications sont interrompues et  
le département rebelle ne laisse rien passer  
dans l'intérieur.  
Saliceti et Delcher sont partis hier et ont mis  
à la voile pour le continent; ils viennent mettre  
sous les yeux de la Convention l'état actuel du  
département qui paraît lui être inconnu. Les  
patriotes, désarmés, incendiés et incarcérés par  
Paoli et ses snappôts; les magasins de la répu-  
blique, pillés; les effets, dit-on, vendus dans les  
places revêtues, tel est l'abrégé des excès dont  
nos frères vous remettrons sous les yeux les  
détails. (1)  
Après cet exposé évidemment empreint d'exa-  
gération, le représentant du peuple ajoutait: Que  
les lettres reçues de l'agent français à Livourne  
et des lettres prises venant de Sardaigne annon-  
çaient que la Corse allait être incessamment atta-  
quée ou du moins bloquée par un vaste réseau de  
flottes combinées.  
(1) Extrait du *Moniteur*.  
(La suite au prochain N°.)

pas à pas et avec un soin scrupuleux toutes les  
révolutions, tous les changements, tous les ex-  
ceptions de la mode. Sa partie littéraire, confiée  
aux plumes les plus distinguées, passe en revue  
tous les ouvrages nouveaux, et donne, en les  
escortant d'une analyse toujours faite d'une fa-  
çon amusante et piquante, des fragments de ro-  
mans en vogue. En outre, il publie, de son crû,  
des nouvelles, des historiettes, des articles de  
mœurs, de voyages, le compte-rendu des pié-  
ces nouvelles, une chronique des tribunaux, des  
théâtres, des concerts, enfin un *Courrier de la  
Ville* destiné à servir d'écho à toutes les anecdote-  
tes, à tous les propos, à tous les petits scandales,  
à tous les faits curieux ou intéressants de la se-  
maine, et qui promène en quelque sorte le lec-  
teur au milieu des boudoirs, des salons, des  
coulisses, en un mot dans tous les lieux de Pa-  
ris qui offrent pâture à la malice et matière à l'in-  
discretion.  
TRENTE-SIX GRAVURES DE MODÉS, copiées dans  
les plus brillantes soirées ou les plus habiles atie-  
liers, et SEIZE MORCEAUX DIVERS, romances, qua-  
drilles, fragmens extraits d'opéra nouveaux ac-  
compagnent les livraisons de l'année.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
1 an, 25 fr.; 6 mois 13; 3 mois, 7.— 3 fr. en sus par  
an pour l'étranger, et 5 fr. pour les Colonies.  
On s'abonne, à Paris, au bureau, rue des  
Filles-Saint-Thomas, 1, place de la Bourse; dans  
les départements, chez tous les Directeurs de  
Postes, aux bureaux des Messageries Royales et  
des Messageries Lafitte et Gaillard, et par man-  
dat sur la Poste. (Affranchir.)

**LIBRAIRE DE FABIANI FRÈRES.**  
**MÉMOIRES**  
SUR LES  
ÉVÈNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA MORT  
DE  
**JOACHIM-NAPOLÉON,**  
ROI DES DEUX-SICILES;  
Par GALVANI,  
Secrétaire intime du Roi en 1815, ancien Commissaire  
des guerres dans l'armée napoléonienne, et Sous-Inten-  
dant militaire au service de France.  
PRIX : 2 fr. 50 cent.

**DE**  
**L'EXISTENCE DE DIEU**  
ET DE  
**L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME,**  
D'APRÈS LES SCIENCES PHYSIQUES ET MORALES;  
Par l'Abbé C. DE PIETRI.  
PRIX : 2 fr. 50 cent.

**PETIT TRAITÉ**  
**DE MORALE**  
PAR  
UN MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ,  
Avec la traduction italienne en regard.  
PAR M. CERATI,  
Inspecteur des Écoles Primaires.  
Ouvrage adopté pour les Écoles Primaires de la Corse.  
Troisième Edition.  
PRIX : 40 cent.

**ALFABETO**  
PER LA LETTURA DELLE  
**LINGUE ITALIANA E FRANCESE**  
PER USO DELLE SCUOLE ELEMENTARI  
DELLA CORSICA.  
PRIX : 40 cent.

**HOTEL ROYAL**  
GUITTON ET FILS  
RUE DES JÉSUITES A BASTIA.

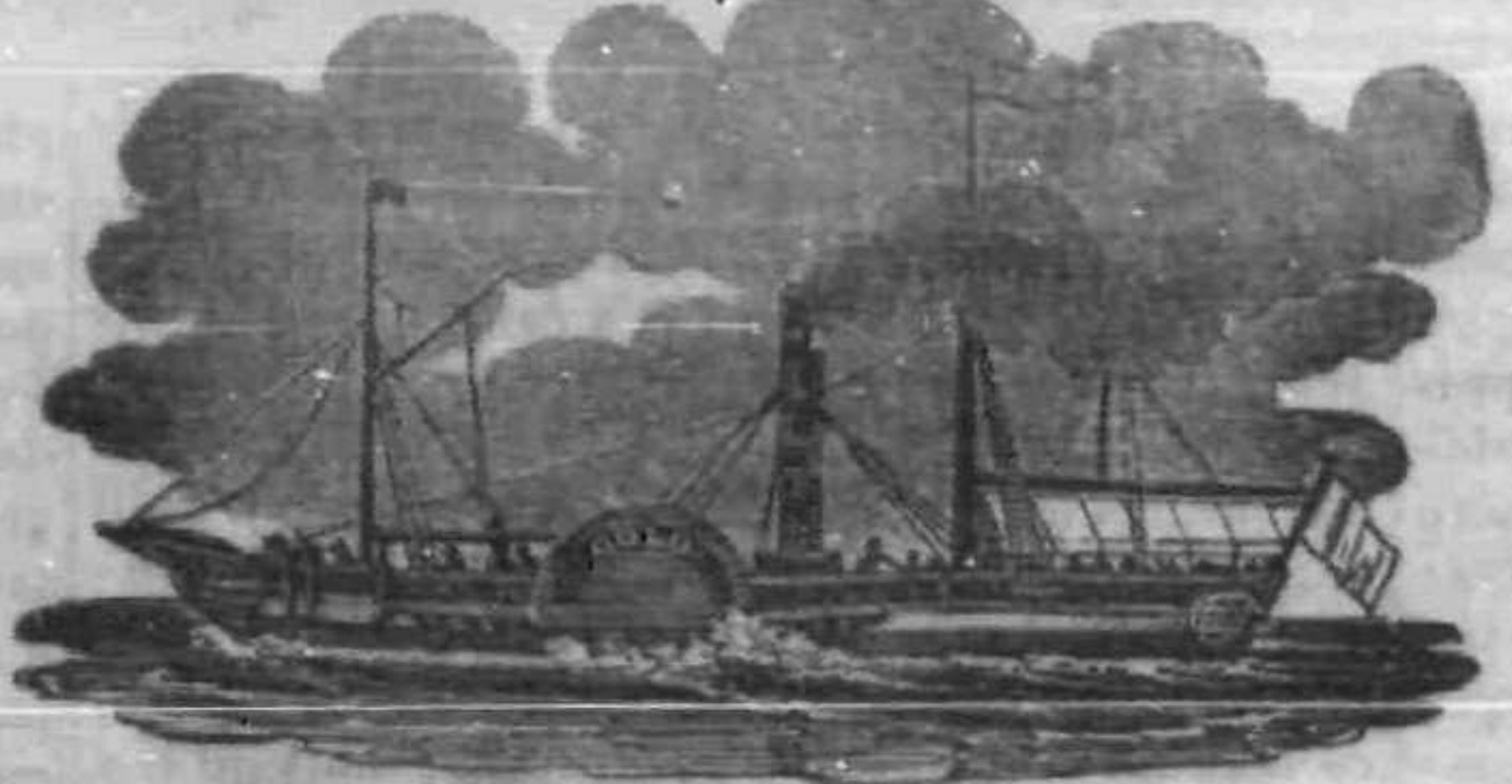
**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA**  
Du 20 au 26 mai 1843.

**ARRIVÉES.**  
Livourne. b. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.  
Toulon. b. à vap. Golo c. Valzi, dépêches.  
Rio. b. goél. Deux-Amis, c. Alfonsi, minérai.  
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Valzi.  
Rio. b. goél. Assomption, c. Oliva, minérai.  
Rio. b. goél. Assomption, c. Guaitella, id.  
Rio. tartane, Caroline, c. Carletti, id.  
Maccinaggis. tartane Protégé de la Vierge, c. Ber-  
ges, poterie.  
Livourne. mistick Assomption c. Thiers, bié.  
Aleria. brick Migliacciato, c. Alessandri charb.  
Rio. b. goél. Antoinette, c. Lota, minérai.  
Rio. gondole Assomption, c. Belgodere minérai.  
Rio. bœuf Assomption c. Stretti, minérai.  
Aleria. bœuf Précurseur c. Valery, charbon.  
Marseille. Ch.-marée, Amélie, c. Laq. houille.  
Rio. b. goél. Léopold II, c. Giannoni, minérai.  
Livourne. gond. V° des Carmes, c. Zozza, div.  
Portovecchio bomb. Jeune-Octavie, c. Bocogna-  
no, charbon.  
Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.  
Calzareello. mistick Conception, c. Bonelli, charb.  
Aleria. gond. St-Joseph, c. Princivale, id.  
Pronete. bœuf Assomption, c. Collari, planches.

**DÉPARTS.**  
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Bertocci,  
passagers.  
Toulon. b. à vap. Golo, c. Valzi, dépêches.  
Livourne. b. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.  
Propriano. tartane, Espoir-en-Dieu, c. Benedit-  
tini, chaux.  
Portovecchio. tartane François Etienne, c. Guai-  
tella, lest.  
Aleria. b. goél. Assomption, c. Guaitella, lest.  
Aleria. b. goél. Ville de Bastia, c. Zuani, lest.  
Aleria. b. goél. St-Antoine, c. Guasco, lest.  
Aleria. gond. Conception, c. Gentile, lest.  
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Valzi, passag.  
Ajaccio. b. à vap. Télégraphe, c. Lota, id.

Le Gérant N. TARTAROLI.  
BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA  
AU BUREAU DU JOURNAL.  
A PARIS  
A l'Office-Correspondance de LEJOLIVET  
Comp. Place de la Bourse N° 5, où  
l'on reçoit les annonces pour l'*Insulaire*  
Français.



**PRIX D'ABONNEMENT**  
**POUR LA CORSE.**  
Pour un an . . . . . 16 fr.  
Pour six mois . . . . . 8  
Pour trois mois . . . . . 4  
Pour le Continent . . . . . 20  
Pour l'Étranger . . . . . 24  
**PRIX D'INSERTION.**  
Diverses . . . . . 40 cent.  
Judiciaires . . . . . 35

**L'Insulaire Français,**  
**JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.**  
**Feuille d'Annonces Légales.**

**Bastia.**  
DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.  
Toulon, 26 mai.  
Aiger, 25 mai.  
Le général de Bar à M. le maréchal ministre  
de la guerre  
Mgr. le duc d'Aumale écrit, le 20, de son camp  
de Chabounia :  
« La smala d'Abd-el-Kader est prise, son trésor  
pillé, les fantassins réguliers tués ou dispersés.  
Quatre drapeaux, un canon, deux affûts, un bu-  
tin immense, des populations et des troupeaux  
considérables, sont tombés en notre pouvoir.  
Le prince a dû arriver le 22 à Boghar. Sa co-  
lonne conduira les prises dans la Metidjah.

M. le maréchal, président du conseil, ministre  
de la guerre, vient de recevoir de M. le gouver-  
neur-général de l'Algérie une dépêche importante  
sous la date de Tenez 17 mai. Les nouvelles sont  
excellentes. M. le général Bugeaud rend compte  
de toutes les opérations qui ont eu pour but  
d'assurer les communications entre cette ville et  
le camp d'El-Esnam. Deux affaires importantes  
ont eu lieu le 11 et le 12; dans la seconde, la  
grande tribu de sibih a laissé entre nos mains  
mille neuf cents prisonniers des deux sexes, trois  
ou quatre cents poulains ou juments, sept ou huit  
cents ânes et dix ou douze mille têtes de bétails;  
selon son habitude le goum Arabe soustrait une  
partie des prises. — A la suite de cette razzia se  
sont soumises toutes les tribus comprises depuis  
Tenez jusqu'à l'embouchure du Chelif. — Le  
général Changarnier dans l'Ouarenscri; les gé-  
néraux Lamoricière, Gentil et Bedeau dans la pro-  
vince d'Oran, ont obtenu des succès signalés. —  
Le général Baraguay-d'Hilliers écrit en date du  
14 : « Toute la vallée de l'Oued-Guibly, ainsi que  
les hautes montagnes qui la bornent sont à nous.  
Les ouages que les tribus ont fourni nous assu-  
rent que si les agressions avaient lieu, elles ne  
pourraient être que partielles. — Les troupes sont  
rentrées à Constantine, le 14, après trente-neuf  
jours d'absence. Elles en repartiront dans 6 jours  
pour aller aux Karactus. — Cette campagne de  
quarante jours, commencée par des engagements  
des plus sérieux contre des tribus Kabyles, re-  
connues redoutables par le nombre et la valeur  
de leurs guerriers, et dans un des pays des plus  
difficiles pour la guerre, s'est terminée de la ma-  
nière la plus favorable. Nos colonnes parcourent

aujourd'hui, pour rentrer dans leurs cantonne-  
ments, le même pays, sans éprouver la moindre  
résistance, sans entendre un seul coup de fusil.

Par ordonnance royale du 21 avril dernier, M.  
le maréchal de camp vicomte Berthier, comman-  
dant la subdivision du Liamone, a été nommé  
commandeur de la légion d'honneur.  
— M. Gregori, conseiller à la cour royale de  
Lyon, a été nommé chevalier de la légion d'hon-  
neur.  
— Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction  
publique, en date du 9 courant, M. Adriani  
Louis a été chargé de l'enseignement de la litté-  
rature française à l'école Paoli.  
— M. Maître, inspecteur des contributions di-  
rectes de 3<sup>e</sup> classe en Corse, a été élevé à la 2<sup>e</sup>  
classe de son grade par un arrêté de M. le mini-  
stre des finances en date du 22 de ce mois.  
— M. le ministre de l'agriculture et du com-  
merce vient d'accorder sur la proposition de M.  
le préfet, un secours collectif de 1200 fr. en fa-  
veur de plusieurs habitants du département qui  
ont éprouvé des pertes résultant d'accidents im-  
prévus.

Mgr Casanelli d'Istria, est arrivé à Ajaccio  
avant-hier, sur le bateau à vapeur de l'État le  
*Papin*.

Le départ du bateau à vapeur le *Télégraphe*  
pour Ajaccio, fixé pour le 9 courant n'aura lieu,  
d'après la demande de plusieurs passagers, que  
le 13 au soir. Il arrivera à l'Île-Rouasse, Calvi,  
dans la matinée du 14 et dans l'après midi à  
Ajaccio. Le 15 il fera un voyage à Propriano, il  
reviendra ensuite à Ajaccio et il repartira le soir  
même du 15 pour être de retour à Bastia le 16  
après avoir relâché à Calvi et l'Île-Rouasse.

**INSURRECTION A MALAGA.**  
La corvette à vapeur le *Gassendi*, commandée  
par M. Maisin, capitaine de corvette, partie le 4  
mai 1843, pour remorquer en cas de besoin la  
frégate l'*Uranie*, lors de son départ pour les îles  
Marquises, a mouillé hier 30 sur notre rade à 5  
heures du soir, et nous apporte les nouvelles  
suivantes.  
Après avoir quitté l'*Uranie* en dehors du dé-  
troit de Gibraltar, par le travers de Tanger, le  
*Gassendi* se rendit à Cadix, où il remit des re-  
cherches au brick le *Palinure* qui devait rentrer  
en France, mais qui reçut quelque temps après  
l'ordre de rester provisoirement à Cadix.

Le *Gassendi* quitta cette rade le 21 mai et arri-  
va le lendemain matin à Tanger; il y trouva le  
contre-amiral Casy, auquel il remit des dépêches.  
L'amiral était depuis une douzaine de jours à  
Tanger et devait en partir le 25 pour Brest.  
Le 23 dans l'après-midi le *Gassendi* leva l'an-  
cre et arriva le même jour à Gibraltar. Il y avait  
sur rade un vaisseau américain et un vaisseau an-  
glais le *Formidable*. Il quitta cette ville le 24 et  
arriva le 25 à Malaga.

Cette ville était depuis quelques jours en pleine  
insurrection occasionnée par la nouvelle de la  
chûte du ministère Lopez. La garde nationale  
était maîtresse de tous les postes et avait forcé  
les autorités militaires à suivre le mouvement, mais  
celles-ci se voyant gravement compromises, ont  
pris la fuite dans la nuit du 25 au 26 emmenant  
avec elles toutes les troupes. Un grand nombre  
d'hommes armés de leurs fusils et ayant des cein-  
tures en cuir remplies de cartouches arrivaient  
des campagnes environnantes; des voitures et  
des chevaux chargés d'armes entraînaient en ville  
par terre et de grandes barques remplies de fusils  
de munition arrivaient en même temps par mer.  
Au départ du *Gassendi*, le 26 mai, la place de  
la Constitution était couverte de garde nationaux  
armés et résolus à ne déposer les armes que lors-  
que le ministère Lopez serait de nouveau appelé  
au pouvoir par Espartero dont ils ne voulaient  
reconnaître l'autorité qu'à cette condition.

Le *Gassendi* a eu son mâ d'artimon cassé par  
suite d'un abordage avec la frégate l'*Uranie* qui  
a eu lieu le 11 à 9 heures et demie du soir; la  
machine s'étant arrêtée par suite de défaut de  
pression de la vapeur.

Le 10, il a rencontré à la mer une frégate avec  
un pavillon de contre-amiral et deux corvettes bré-  
silienues que l'*Uranie* a saluées de onze coups de  
canon; ce salut lui a été rendu quelque temps  
après. (Toulonnais).

Voici la nouvelle loi des sucres, telle que la  
Chambre l'a adoptée par 286 voix contre 97 :  
Art. 1<sup>er</sup> Le droit de fabrication sur le sucre indigène,  
établi par la loi du 18 juillet 1837, sera  
porté progressivement au même taux que le droit  
payé à l'importation des sucres des colonies fran-  
çaises d'Amérique.  
A cet effet, à partir du 1<sup>er</sup> août 1844, ce droit  
sera augmenté, pendant quatre années succes-  
sives, de 5 f. par an sur le sucre indigène au pre-  
mier type et de nuances inférieures.

vous l'avez, mais apprenez que si vous êtes maître de mon corps, vous ne l'êtes point de mon âme (1).

Cervoni n'eut garde de l'interrompre, mais il pria son auguste prisonnier de ne pas le placer dans la douloureuse nécessité d'employer la violence. Cette douleur eût été sincère et vraie. Assurément Cervoni eût mieux aimé monter à l'assaut d'une redoute hérissée de batteries que d'escalader les murs du Vatican. — C'est ainsi que les positions et les rôles des hommes changent avec les événements! En 1798 il n'aurait pu proposer l'abdication ou l'exil; en 1804 c'est pour déposer au pied de son successeur un tribut de vœux et d'hommages.

(1) Botta, Histoire de l'Italie.

(La fin au prochain N°)

### ANNONCES.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en vertu et en exécution de deux jugements rendus par le tribunal civil de Bastia (Corse), l'un à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1842, l'autre du 18 novembre même année, dûment enregistrés, sur la demande 1<sup>o</sup> du sieur François-Antoine-Noël Ajmù, capitaine de caonniers et du sieur Louis Delecorso, boucher, le premier père et tous deux tuteurs des mineurs Laurent (aujourd'hui majeur), Philippe et Marie-Madeleine frères et sœur Ajmù, agissant en leur dite qualité de tuteurs. 2<sup>o</sup> du sieur Barthélémy Ajmù, ouvrier tailleur d'habits. 3<sup>o</sup> de la dame Rose-Catherine née Puccinelli, veuve de feu Laurent Ajmù, tous, même les mineurs, propriétaires domiciliés et demeurants à Bastia et héritiers testamentaires, sous bénéfice d'inventaire dudit feu Laurent Ajmù, en son vivant domicilié et demeurant à Bastia, tous assistés et représentés par M<sup>re</sup> Casavecchia avoué audit tribunal civil, demeurant à Bastia;

Et à la diligence de tous les demandeurs, sus-nommés y compris le sieur Laurent Ajmù, militaire, domicilié et demeurant à Bastia, assisté dudit avoué;

Il sera procédé, le 19 juillet 1843, à dix heures du matin, heures et jours suivants au besoin, dans la salle où ledit tribunal tient ses audiences, au palais de justice, dit des *Missionnaires*, devant M. Milants juge suppléant au même tribunal, délégué pour diriger les opérations dont s'agit par le jugement précité du 10 novembre; et à la vente aux enchères des biens meubles et immeubles appartenant à la succession dudit feu sieur Laurent Ajmù et qui sont énoncés dans le cahier des charges, dûment enregistré, qui a été dressé à cet effet le 12 juin 1843 et qui a été déposé au greffe du tribunal susdit le jour suivant.

Les effets mobiliers à vendre consistent en commodes, secrétaires, canapés, chaises, gardes-robes, lits etc. de quelques objets de vêtements et de quelques tonneaux, le tout usé. Ces meubles se trouvent dans le domicile de ladite dame Rose-Catherine veuve Ajmù à Bastia, faubourg St-Joseph, maison Puccinelli. Ainsi ceux qui le désirent peuvent se rendre dans ladite maison pour voir les meubles dont s'agit.

Désignation des immeubles à vendre par lots séparés et indication de leur mise à prix respectives. Ces immeubles sont situés dans la commune de Bastia, arrondissement de ce nom (Corse).

**BIENS URBAINS.**

1<sup>o</sup> Tout le troisième étage, en montant, de la maison Ajmù, sis dans le faubourg St-Joseph de la ville de Bastia, tenant au-dessus à un étage du sieur Philippe Ajmù et au-dessous à un étage appartenant indivisément à la succession de feu

Laurent Ajmù et aux hoirs de feu dame Marie-Madeleine née Ajmù femme du sieur Ferretti Sauvour, sur la mise à prix de . . . . . 5,000 l. 00 c.

2<sup>o</sup> La moitié du deuxième étage en montant de ladite maison Ajmù, l'autre moitié appartenant aux hoirs de ladite dame feu Marie-Madeleine Ferretti. Cet étage est indivis entre les hoirs dudit feu Laurent Ajmù et les hoirs de ladite dame Ferretti, et a pour aboutissants, au-dessus le troisième étage énoncé plus haut au numéro 1<sup>er</sup>, et au-dessous un étage de la dame Marie Ajmù femme de M. Castel, capitaine-trésorier de gendarmerie. La mise à prix de ladite moitié de l'étage est de . . . . . 2,600 00

3<sup>o</sup> La cave au rez-de-chaussée de ladite maison Ajmù, tenant d'un côté aux hoirs Puccinelli, et de l'autre au sieur Filippi Jean-Martin, sur la mise à prix de . . . . . 1,050 00

4<sup>o</sup> Une petite pièce obscure (sotto scala) au rez-de-chaussée de la même maison Ajmù, tenant de deux côtés à la cave désignée au numéro 3, précédant d'un autre côté à l'escalier de la maison, sur la mise à prix de . . . . . 125 00

5<sup>o</sup> Deux écuries contiguës sises à San Roccuccio faubourg St-Joseph, tenant celle vers le nord, d'un côté aux sieurs Philippe Ajmù et Jean-Martin Filippi, et d'un autre côté à l'écurie ci-après désignée; l'autre écurie sise vers le sud, tenant d'un côté à l'écurie déjà désignée, et de l'autre côté à l'emplacement des hoirs Puccinelli. La mise à prix de ces deux écuries est de . . . . . 2,138 00

TOTAL . . . . . 10,913 00

### BIEN RURAL.

6<sup>o</sup> Un terrain labourable clos à mur à sec, sis au lieu dit Castagno, territoire de la commune de Bastia, planté en partie à oliviers, figuiers et autres arbres fruitiers, y compris la maisonnette et la carrière de pierres qui s'y trouvent. Cette propriété rurale a une contenance d'environ vingt-quatre ares, et aboutit d'un côté au chemin public et de l'autre à la vigne du sieur Moretti Louis. La mise à prix pour le tout est de . . . . . 1,200 00

TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 12,113 00


### ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ.

Lesdits biens meubles et immeubles appartenaient à feu sieur Laurent Ajmù qui les possédait, à titre de propriétaire, lors de son décès et font partie de sa succession.

La vente dont s'agit aura lieu comme dessus, en présence des poursuivants sus-nommés ou de leur avoué et en présence du sieur Jean-Vincent Chersis subrogé tuteur desdits mineurs Ajmù, commerçant demeurant et domicilié à Bastia, ou lui dûment appelé.

Bastia, le 23 juin 1843.

L'Avoué des poursuivants,  
CASAVECCHIE.  
Enregistré à Bastia le 23 juin 1843, folio 106 v<sup>o</sup> C<sup>o</sup> 5, reçu un franc et dix centimes pour décime.  
CASANOVA.



Le bateau à vapeur le *Télégraphe*, partira Bastia pour Ajaccio le soir du 10 courant; il lâchera le 11 au matin à l'île Rousse et Calvi, il arrivera à Ajaccio le même jour. Le 13 au matin il repartira pour Propriano pour retourner vers une heure après-midi à Ajaccio, et le 14 soir il repartira pour Bastia relâchant à Calvi l'île-Rousse.

**AUBERGE A OREZZA.**

CHARRETTIER, aubergiste à Bastia, a l'honneur de prévenir les personnes qui se rendent à Orezza, qu'il partira le 12 courant, pour établir une auberge à Piedicroce, où l'on sera bien servi à des prix modérés.

**LES POIS** Le Perdriel pharmacien breveté, élabore des adoucissants guimauve, suppuratifs au gargon produisant la suppuration abondante et de bonne nature sans causer aucune souffrance comme les Pois d'Oranges si peu actifs et qui par leur dureté et la déformation dans la plaie, la rendent épineuse et très douloureuse. Les Pois Le Perdriel se trouvent dans beaucoup de pharmacies et notamment chez M. Giralt pharmacien à Bastia.

### Théâtre de Bastia.

La troupe des Jeunes Artistes dramatique chorégraphique, sous la direction de M. Huez donnera dimanche 2 juillet 1843 :

1<sup>o</sup> *Le Petit Robinson*, comédie mêlée de chant.

2<sup>o</sup> A la demande, une 2<sup>e</sup> représentation de *BONAPARTE A L'ECOLE DE BRIENNE*, fait historique en trois tableaux, terminé par le ballet.

Dans un entr'acte M<sup>lle</sup> Léontine, chantera un grand air d'opéra.

On commencera à 8 heures.

### MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 24 au 30 juin 1843.

**ARRIVÉES.**

Aleria. bât. Jenne Clérante, c. Sanguinetti, charbon.

St-Pellegrino. goëlette St-Joseph, c. Meccolin, f.

St-Pellegrino. brick-goëlette Assomption, c. G. Val, bois de construction.

St-Pellegrino. brick goëlette Phénix, c. G. Val, bois de construction.

St-Pellegrino. bœuf Vierge des Carmes, c. Fighali, bois de construction.

Marseille. brick Petit Mathieu, c. Fesand, houille.

Livourne. b. à vap. Pozzodiborges, c. Bertocci, charbon.

Fiumorbo. brick-goëlette Assomption c. Guaitelli, charbon.

Fiumorbo. gondole Assomption, c. Sisco, charbon.

Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.

Port-Vecchio. brick-goëlette Conception, c. Estabois.

Ajaccio. bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.

**DÉPARTS.**

Ajaccio. bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.

Toulon. b. à vap. Le G-lio, c. Valzi, dépêches.

Macinaggio. gondole M<sup>re</sup> Letizia, c. Franceschi, f.

Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Valzi.

Pronete. brick Deux-Amis, c. Alfonsi, lest.

Le Gérant N. TARTABOLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FARIANI.

**ON S'ABONNE A BASTIA**

AU BUREAU DU JOURNAL.

**A PARIS**

A l'Office-Correspondance de LÉJOLIVET et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour *L'insulaire Français*.



# L'Insulaire Français,

## JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

### Feuille d'Annonces Légales.

### Bastia.

#### DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Il n'y a pas de question plus creuse et plus stérile que cette sentimentale abstraction de métaphysique politique. Il suffit pour s'en convaincre de se demander qui se met à la tête de cette prétendue réforme. Les uns, qui ne disent pas tout haut leur pensée, mais laquelle est facile à deviner, ne demandent pas mieux que d'exploiter la crédulité; les autres, qui ne s'aperçoivent pas qu'on se sert d'eux comme de complices complaisants, sont d'une candeur si naïve qu'ils ne veulent pas comprendre qu'on ne veut qu'une chose, les prendre pour dupes. Au fond, de l'intérêt du pays il ne saurait en être sérieusement question, c'est ce dont il est très aisé de se persuader.

Quant aux premiers promoteurs de la réforme électorale, il est facile de s'en débarrasser et de les laisser dans l'isolement, où les a placés le pays, qui comprend admirablement qu'en tout ceci il ne saurait s'agir de lui. Que veulent-ils? un instrument pour arriver à un nouveau bouleversement politique, à une révolution nouvelle, qui viendrait s'ajouter à toutes celles du passé sans en former la liste et sans en rendre le retour impossible. Pour les partisans sincères ou intéressés de la démocratie, il est bien clair que la réforme ne saurait être entre leurs mains qu'une occasion de ruine. La Charte de 1830 renversée, que mettraient-ils à la place? ils n'en savent rien en vérité, mais ils l'auraient renversée, et voilà tout ce qu'ils ambitionnent. Les différentes Ecoles de la démocratie sont hostiles les unes aux autres, et la table rase faite, elles en seraient à se disputer entre elles le sanglant héritage qu'elles se seraient préparé. La prospérité du pays, plongé de nouveau dans l'anarchie et le désordre, y perdrait évidemment; mais les démocrates de toutes les nuances auraient leurs coudées franches; on en aurait constitué sur des constitutions; l'agitation politique serait en permanence; et l'on déclarerait le pays d'autant plus fortuné qu'il serait plus bouleversé. Pour l'École démocratique, qui prend volontiers les convulsions d'une existence agitée en tous sens pour l'état normal d'un peuple, ce serait un gain sans doute; mais le pays et son avenir, que deviendraient-ils? C'est ce dont se soucient fort peu messieurs les démocrates.

Et qu'on ne dise pas que les choses n'iraient pas ainsi. Il n'y a dans la démocratie que des passions, dont nous voulons croire les uns généreuses dans leur but, et dont les autres, ou nous l'accorderons aussi, ne sont que des instincts de ruine; mais des passions ne suffisent pas à organiser un peuple, une société, et ces passions, s'exaltant à l'œuvre difficile, impossible, qu'elles tenteraient, en viendraient bientôt, avec le caractère impressionnable, irritable et ardent de la France, aux prises les uns avec les autres: ceux-là qui aujourd'hui sont à la tête de ce qu'ils appellent le progrès et de ce qui est tout bonnement un retour aux souvenirs impuissants du passé, aux principes perdus et que l'expérience a usés, ceux-là ne manqueraient pas d'être poursuivis comme arriérés et rétrogrades. Derrière l'École démocratique modérée qui s'arrête à la constitution des États-Unis, il y a la société des Communisistes, comme jadis au-dessus des Girondins, il y avait la Montagne, la Montagne violente, qui écrasa de tout son poids le modérantisme; comme naguère encore, derrière Lafayette il y avait les membres des clubs qui illuminèrent le jour de la mort de Lafayette, qui, pour eux, personnellement l'aristocratie. Voilà la loi des révolutions démocratiques: pour elles, il n'y a pas de repos, de limites, car, faites au nom des passions, elles ne vivent que pour elles et meurent aussi pour elles.

Voilà les résultats infaillibles de la réforme électorale telle que la demande l'École démocratique. Voilà ce à quoi on tend, qu'on en ait conscience ou non. Les uns s'imaginent s'arrêter à une nouvelle constitution renouvelée de 92 ou de 93; les autres, qui ne s'en accommoderaient pas, poussent néanmoins au mouvement, parce qu'ils savent parfaitement qu'en révolutions les succès ne s'arrêtent pas à ceux qui ont commencé à mettre la main à l'œuvre. Il y a là un héritage sans bénéfice d'inventaire qu'ils se promettent bien d'exploiter à leur profit.

Il y aurait donc une immense duperie à seconder un mouvement de cette nature, alors qu'on se dit partisan sincère du gouvernement constitutionnel de 1830, et c'est ce que ne veulent pas comprendre les partisans d'une réforme électorale modérée, qui, au fond, ne changeraient rien à la force respective des partis, mais qui auraient le grand inconvénient d'entamer la digue que notre législation électorale a sagement opposée au torrent révolutionnaire. Vous demandez aujourd'hui l'adjonction de ce que vous appelez ambi-

lieusement les capacités, et vous vous croyez d'ardents apôtres de la démocratie. Mais cette bruyante et fausse popularité, après laquelle vous courez avec tant de candeur, vous ne l'obtenez même pas: la démocratie, dont vous demandez si complaisamment à faire les affaires, ne vous saura aucun gré de vos efforts. Avec elle, il faut vouloir tout ce qu'elle veut, ou s'exposer à être flétri, consacré par elle. On se servira de vous pour trier les marrons du feu, et l'on se railera de vous ensuite. Déjà mieux, l'on ne se cache pas pour dire que si l'adjonction de ces capacités, qui doit tout sauver selon vous, est une réforme puérile, insignifiante, si l'on doit s'arrêter là, cette réforme faite; ce serait donc à recommencer un an après, et nous voilà ainsi arrivés tout doucement et forcément à nous servir du gouvernement constitutionnel, non pas pour travailler à régler les intérêts généraux du pays, mais pour nous épuiser dans le jeu stérile des constitutions faites, défaits, relâties. Ce qui est entre nos mains un moyen pour arriver à un but, savoir la prospérité du pays, nous nous en servirons pour modifier sans cesse le moyen, l'instrument de la prospérité sociale. Toute notre activité sera désormais condamnée à s'épuiser, à faire, à défaire, à refaire nos lois organiques. Tout cela n'est-il pas ridicule à force d'impuissance et de stérilité? Ne saurons-nous donc jamais nous arrêter et nous occuper des intérêts actuels, vivants, de notre pays, de notre avenir? Ce qui est en péril aujourd'hui ce n'est pas la liberté; les partis s'expriment tout haut: quoique placés en dehors de la constitution, ils ont tous des représentants dans les conseils de la nation; ces représentants sont en proportion avec le petit nombre de partisans qui les prennent pour interprètes, et alors que vous êtes dans la vérité, vous voudriez changer tous les ans vos lois constitutives! Hélas! cela ressemblerait quelque peu aux discussions oiseuses des sophistes du bas empire qui se voyaient enlever, de sang froid, leur territoire, province par province, pendant qu'ils disaient gravement sur des arguties misérables. L'expérience du passé doit cependant nous servir à quelque chose.

Aujourd'hui en France, grâce à Dieu, la capacité, l'intelligence arrive à tout; les chefs des idées sont des hommes qui ont fait leur chemin à la sueur de leurs fronts et qui se sont fait place par les seuls travaux de leur esprit. L'aristocratie qui domine est bien celle de la capacité, et alors qu'elle est maîtresse partout, vous voulez plaider

**PRIX D'ABONNEMENT**

**POUR LA CORSE.**

Pour un an . . . . . 16 fr.

Pour six mois . . . . . 8

Pour trois mois . . . . . 4

Pour le Continent . . . . . 20

Pour l'Étranger . . . . . 24

**PRIX D'INSERTION.**

Diverses . . . . . 40 cent.

Judiciaires . . . . . 25



mineurs Perfetti et à l'ouest à un ancien fosse presque détruit; Qu'on verra du jugement susdité, dûment enregistré et signifié, M<sup>re</sup> Gnao-Antoine-Joseph, notaire, a dressé, le douze avril 1843, le cahier des charges pour parvenir à la licitation, en un sol lot, du dit immeuble qui sera vendu, par son ministère, aux enchères publiques et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le mercredi vingt-quatre mai courant mois, à dix heures du matin, en son étude à Bastia, rue Napoléon, vis-à-vis l'église St-Roch, sur la mise à prix de 1784 fr. Que dans le dit cahier des charges, dûment enregistré, le sieur Luciana Roch, partie poursuivante, a déclaré et fait constater, qu'il agit au nom et dans l'intérêt de M. Paul-Proust de la Giromnière, chevalier de la légion d'honneur et de M. Jean-François Cabanis, propriétaires demeurants à Bastia; que l'immeuble Paratella dont s'agit, sis dans l'arrondissement de Bastia, appartient par moitié à ces derniers, en suite de sa déclaration de commandement d'un acte reçu le deux octobre mil huit cent quarante deux, par le dit notaire, dûment enregistré, et que l'autre moitié appartient aux dits mineurs Perfetti comme héritiers de leur père, feu Antoine-Toussaint Perfetti, de la dite commune de Sciolca.

Les dits mineurs Perfetti ont pour subrogé-tuteur le sieur Perfetti Jacques-Félix, propriétaire domicilié et demeurant à Sciolca. M<sup>re</sup> Casevecchie et Jullienne, avoués au tribunal civil de Bastia, demeurants en cette ville, continuent à représenter, en cette qualité, les sollicitants, savoir, M<sup>re</sup> Casevecchie, le dit sieur Roch Luciana au nom qu'il procède; et M<sup>re</sup> Jullienne la dite M<sup>me</sup> veuve Perfetti es-noms.

Bastia, le 3 mai 1843.  
L'Avoué des Poursuivants,  
CASEVECCHIE.

Enregistré à Bastia, 3 mai 1843, fr. 46 V<sup>o</sup> Case 2, reçu 1 fr. et 10 centimes pour décime.  
Signé: CASANOVA.

Pour copie conforme;  
CASEVECCHIE, Avoué.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE PIETRAPOLA.

Personne n'ignore en Corse, que les Romains avaient construit un magnifique établissement Thermal à Pietrapola, dont les eaux leur avaient inspiré une grande confiance, à cause des guérisons presque prodigieuses, qu'ils avaient obtenues par leur secours.

Depuis des siècles cet établissement n'existait plus, à peine on en voyait les traces. Le temps et les hommes avaient tout détruit. La réputation seule de ces eaux a survécu; elle a grandi même de jour en jour, car chaque année on voyait une foule de malades obtenir, à l'aide de ce puissant agent, une guérison inespérée, quoique ils n'eussent que de mauvaises tentes pour abri, et qu'ils fussent obligés de se baigner en plein air, et dans des fosses. C'était là évidemment un grand obstacle à ce que l'action thérapeutique de ces eaux, dont l'activité est supérieure à celle de toutes les eaux connues, au dire même de l'académie royale de médecine, produisit tous les heureux résultats qu'on était en droit d'en attendre.

Devenu concessionnaire des sources Thermales de Pietrapola, M. le capitaine Laurelli, est déjà sur le point d'achever un vaste établissement, au quel ne manque aucune condition de succès, et qui bientôt sera en état de soutenir la concurrence avec les plus renommés du continent. Il se compose maintenant de deux piscines, tenues

constamment dans le plus complet état de propreté, et de dix cabinets, dont cinq à une place, un à deux places et les quatre autres à quatre places. Une amélioration essentielle a été opérée cette année. Chaque baignoire est alimenté par deux tuyaux, dont l'un donne l'eau à sa température naturelle (55°) et l'autre l'eau froide provenant d'un bassin de réfrigération, ayant conservé tous ses principes fixes et une partie de ses principes gazeux. On pourra donc administrer l'eau de Pietrapola en boisson, bains, bains de boue et en douches, et varier la température selon la susceptibilité individuelle des baigneurs, la nature et l'intensité des maladies. Des logements commodes pourront être habitables avant la saison des eaux, qui commence d'ordinaire le 20 mai, et se termine le 30 juin.

On perçoit pour chaque bain :

Dans les piscines . . . . . 25 cent.  
Dans les cabinets . . . . . 50 id.

Les pauvres sont admis gratuitement quoique l'établissement de Pietrapola n'ait pas encore acquis la haute perfection que M. Laurelli travaille à lui donner; il n'est pas moins vrai qu'il contient déjà tout ce qui est nécessaire pour seconder puissamment l'efficacité des eaux. Ainsi les malades qui seront admis dans cet établissement peuvent être sûrs qu'ils n'auront pas mal placé leur confiance.

Le médecin inspecteur sera rendu à Pietrapola au commencement de la saison, et y restera jusqu'à la fin.

G. GENERO fils

Rue St-Jean, maison Catoni au 1<sup>er</sup> vis-à-vis  
les Terrasses au ci-devant local du  
Grand Café Français,

Vient de recevoir de Paris, pour la saison, un grand choix de nouveautés, pour vêtements d'hommes et femmes, draps, étoffes pour pantalons et gilets, étoffes nouvelles pour robes et chapeaux, châles, rubans, fleurs, lingerie, chapeaux de paille, et beaucoup de nouveautés.

BENIGNI DE REVEU

Rue Longue des Capucins N° 1, à Marseille.

L'interpellation prochaine du service des Paquets-Postes entre la Corse et le continent par Toulon, et sa pendante organisation par Marseille, lui font prendre la liberté d'offrir son concours pour toutes les marchandises de transit.

Les soins activement soutenus qu'il promet de donner à cette spécialité et l'économie des frais, seront de suffisantes garanties pour la confiance et l'obligeant souvenir qu'il sollicite de la part de ses compatriotes.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,  
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 55, hôtel des Fermes.

DICIONNAIRE USUEL D'AGRICULTURE PRATIQUE. GUIDE DES AGRICULTEURS, LABOUREURS, PROPRIÉTAIRES, FERMIERS ET MÉTAYERS; contenant tout ce qui intéresse la grande et la petite culture, l'éducation des bestiaux, la culture de toutes les plantes utiles, l'exploitation des vignes, des bois et des étangs, l'économie rurale et domestique, la fabrication et l'usage des instruments aratoires, etc., etc., et en général le résumé complet de toutes les connaissances agricoles. — 1 fort vol. in-8°. Prix: 9 fr., et franco 11 fr.

L'AGRICULTEUR, archives des comices agricoles, sociétés d'agriculture et fermes modèles. 12 livraisons par an. prix: 6 fr. La collection, 8 vol.

in-8°, 25 fr. — Ce journal, que son prix modéré et son caractère pratique recommandent à l'attention des cultivateurs, fait suite au *Dictionnaire d'agriculture*, et lui sert de complément. Choisi par M. le Ministre pour faire le dépouillement des procès-verbaux des sociétés et comices agricoles, il offre le résumé de leurs travaux et de leurs expériences. C'est donc un guide sûr et qui sera toujours consulté avec fruit. Il ne se fait pas le promoteur des théories: il dit ce qu'on pratique ailleurs, les procédés de culture depuis longtemps sanctionnés par l'expérience. La collection embrasse tout ce qui s'est fait depuis vingt ans pour le progrès de l'agriculture.

PATE Pectorale et SIROP de NAFÉ d'ARABIE, seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS de la faculté de Médecine de Paris. RACAHOUT DES ARABES. Aliments des convalescens, des Dames et des Enfants. Chez M. GIRAULT pharmacien à Bastia.

L'EAU O'MÉARA CONTRE LES MAUX DE DENTS autorisée par ord. Royale, calme les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujettie. (1 fr. 75 c. le flacon) Dépôts chez MM. GROSETTY ph. à Ajaccio; GIRAULT ph. à Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 29 avril au 5 mai 1843.

ARRIVÉES.

Ajaccio. b. à vap. Télégraphe, c. Bertocci, pas. Aleria. gondole Conception, c. Gabrielli, charb. St-Pellegrino. br.-golette Corse, c. Sisco, chât. Fiumorbo. mistick Conception, c. Bonelli, lest. Livourne. golette St-Joseph, c. Mablin, bois de construction. Livourne. mistick Assomption, c. Thiers, divers. Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota. Livourne. b. à vap. Télégraphe, c. Bertocci. Livourne. b. à vap. Pozzoborgo, c. Valzi. Rio. br. golette Conception, c. Osé, minéral. Rio. br. golette Antoinette, c. Lota, id. Cagnano. gondole St-Antoine, c. Antonorsci, vin. Cagnano. gondole V<sup>o</sup> des Carmes, c. Calvani, vin. Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.

Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota, passag. Livourne. b. à vap. Télégraphe, c. Bertocci, pas. Livourne. b. à vap. Pozzoborgo, c. Valzi, pass. Toulon. b. à vap. Var, c. Valzi, dépêches. Marseille. br. golette Conception, c. Monégliis, diverses. Marseille. golette Constance, c. Rogliano, div. Marseille. br. golette Corse, c. Sisco, châtaig. Rio. br. golette Assomption, c. Guaitella, lest. Rio. br. golette St-Antoine, c. Guasso, lest. Rio. br. golette Assomption, c. Oliva, lest. Aleria. bric Migliacciaro, c. Alessandri, lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français, JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL. Feuille d'Annonces Légales.

PRIX D'ABONNEMENT

FOUR LA CORSE.

Pour un an . . . . .	10 fr.
Pour six mois . . . . .	5 fr.
Pour trois mois . . . . .	3 fr.
Pour le Continent . . . . .	20 fr.
Pour l'Étranger . . . . .	25 fr.

PRIX D'INSERTION.

Diverses . . . . .	40 cent.
Judiciaires . . . . .	35 cent.

Bastia.

DU PACAGE EN CORSE.

L'un des reproches les plus habituels que font les économistes à la Corse, c'est l'état stationnaire de son agriculture. Ce reproche est fondé sans doute, mais exprimé comme il l'est d'habitude, il manque d'une certaine justice. L'on nous juge impitoyablement, et l'on nous condamne plus impitoyablement encore. Au lieu de nous faire connaître le mal et de nous enseigner le remède, on nous anathématise. Cela est plus expéditif et plus commode. Cependant ces jugements si absolus, ces accusations de stationnement et de routine, si l'on voulait être juste, on pourrait, on devrait les appliquer à bien d'autres départements français. Il n'en est pas un où les économistes ne fassent entendre des reproches semblables à ceux qu'on nous adresse avec tant de laisser-aller. Ici l'éleveur de la race chevaline est abandonné malgré les encouragements des conseils généraux et du gouvernement; malgré les prix décernés aux courses; la les bestiaux sont dans l'état le plus misérable et rien ne peut faire prendre de meilleures habitudes pour leur éducation, si l'on peut ainsi dire. Ici les chemins vicinaux sont dans un état déplorable; la culture des céréales est abandonnée ou faite à l'aide de procédés que l'usage et l'expérience ont abandonnés. Partout enfin, l'on entend des plaintes amères formalisées contre la routine obstinée, invincible des cultivateurs; sociétés savantes, économistes, autorités, conseils d'arrondissement, de département se plaignent à l'envi les uns des autres, signalent le mal avec persévérance; indiquent le remède avec une patience vraiment exemplaire, et tout cependant continue à marcher dans les mêmes voies de routine et de stérilité. De tout cela que conclurons-nous? qu'en Corse nous n'avons qu'à nous croiser les bras et à laisser faire la routine? Non sans doute; mais cette comparaison que nous ne faisons qu'indiquer ici, doit nous montrer qu'en Corse ainsi qu'ailleurs, il y a immensément à faire. Au découragement que pourrait nous inspirer le parti pris de nos amis nos ennemis, qui nous condamnent impitoyablement, nous devons opposer l'espèce de similitude qui nous rapproche des autres départements français, ressemblance pleine de consolation et d'émulation pour nous. Nous ne sommes ni pires, ni meilleurs que les autres départements: mais aussi, comme eux, nous devons

nous efforcer de lutter contre nos procédés arriérés en agriculture, contre nos mauvaises habitudes, nos traditions déplorables. Nous devons nous mettre à l'œuvre, avec d'autant plus d'ardeur que nous avons plus besoin d'agir sur nous-mêmes. L'une de ces traditions les plus mauvaises et les plus invétérées, contre lesquelles il nous faut combattre si nous voulons que l'agriculture, nous ne dirons pas se perfectionne chez nous, mais y naisse enfin et y prenne racine, c'est le pacage des bestiaux et surtout celui des chèvres. Tous les agriculteurs savent malheureusement que tant que les vieux usages à cet égard subsisteront, il faut à peu près renoncer à se livrer aux moindres opérations d'agriculture sérieuse et durable. La chèvre qui, avec la châtaigne, joue un si grand rôle dans l'alimentation de presque tous les habitants des campagnes, qui à elle seule fait les frais de leurs vêtements, et qui, ainsi, devrait être considérée comme une richesse pour notre pays, en est devenue au contraire le fléau le plus terrible, grâce à l'esprit d'indépendance absolue dont elle jouit partout. Pour elle rien de sacré. Les clôtures de la propriété, élevées ou relevées chaque année avec tant de labeurs, pour protéger les moissons ou les plantations nouvelles, sont incessamment renversées par elle. Le bled naissant est foulé aux pieds; les arbustes sont devorés par elle, et il faut, en sa présence, renoncer à toute pensée d'avenir. Tout le monde signale le mal, tout le monde se plaint, et le mal n'en va pas moins continuant. Les privilèges des chèvres sont tels qu'on se joue impunément des lois qui protègent la propriété et que l'assentiment, ou du moins l'indifférence de tous, semblent s'accorder à justifier cette usurpation manifeste. Or, tant que cet état de choses durera, sur beaucoup de points, l'agriculture est impossible. La Corse, qui doit tirer une portion notable de sa prospérité future des exploitations agricoles, se voit condamnée à la stérilité. Pour compensation elle n'a que son broccio et son drap corse, deux produits qui ne suffisent pas à compenser les privations capitales que lui causent les troupeaux de chèvres. Faudra-t-il faire une chasse à la chèvre, la poursuivre comme un animal malfaisant? Non sans doute. La chèvre, dans les parties élevées de notre île surtout, est d'une trop grande ressource pour les habitants des montagnes pour qu'on puisse songer à employer une guerre de destruction contre elle. La chèvre les nourrit et les vêtit elle a donc ses raisons légitimes d'existence:

mais il faut en arriver à concilier cette existence, précieuse à un certain point de vue, avec les droits de l'agriculture et avec les richesses considérables qu'elle doit un jour procurer à la Corse. Voilà une question qui mérite de préoccuper sérieusement les agriculteurs de la Corse, ses administrateurs. Pourquoi, dans chaque commune, n'établirait-on pas des endroits fixes et désignés pour le pacage des bestiaux et des chèvres surtout? Il y a en Corse assez de terrains incultes et abandonnés pour qu'en toute saison de l'année, on puisse trouver, pour chaque village, et à distance, des exploitations agricoles, des espaces suffisants pour la nourriture des chèvres. Pourquoi les hommes influents de chaque commune n'emploieraient-ils pas l'autorité morale, dont ils jouissent, à ouvrir les yeux des bergers sur leurs véritables intérêts, sur ceux de leur pays qu'ils compromettent si gravement? Il faudra s'aider par tous les moyens possibles: conseils, exemples, prescriptions légales, arrêtés municipaux, surveillance des gardes champêtres, récompenses pécuniaires accordées aux bergers qui se rendraient aux exhortations, tout doit être employé pour arriver au but dont nous parlons, à la prospérité agricole de notre département. Je me rappelle qu'un jour je gravissais l'une des pentes les plus escarpées du col de Tenda, dans le Nebbio. Partout, autour de moi, ce n'était qu'un coup d'œil de désolation. Rochers entassés les uns sur les autres; quelques chétifs arbustes croissant avec peine; la nature, abandonnée à elle-même, présentait un spectacle affreux; c'était la solitude et la stérilité du désert. Arrivé à un repli de terrain, caché entre une étroite vallée, j'admire un magnifique champ de bled et je m'exaltai sur la patience active et infatigable du paysan corse qu'on m'avait représenté comme si paresseux, et qui allait fouiller chaque coin de terre si isolé, si éloigné fût-il de son village situé dans la plaine, et je me disais qu'avec ce courage bien dirigé il fallait tout attendre de ce pays quand le moment de son réveil entier serait venu. Hélas! le désenchantement fut prompt; à côté du bien, je ne tardai pas à voir le mal. Cinq ou six vaches se promenaient paisiblement au milieu de ce champ de bled qu'elle ravageaient à plaisir. Aussi loin que ma vue put s'étendre, je n'aperçus aucun berger. Ces bestiaux étaient abandonnés à eux-mêmes et étaient là comme pour constater d'une manière bien évidente que l'agriculture, si ingénieuse, si patiente, si persévérante fût-elle, devait échouer à la tâche ingrate qu'elle entreprenait avec tant de confiance et

## Nouvelles d'Afrique.

ALGER 5 mai.

Correspondance particulière du TOULONNAIS.

La grande expédition aux ordres de M. le lieutenant-général, gouverneur-général, a eu jusqu'à ce jour de brillans résultats. C'est ce que nous apprennent les bâtimens à vapeur le *Ténare* et la *Chimère*, de retour de Tenez, où ils avaient été expédiés avec du matériel et des munitions de guerre et de bouche.

Partis le 23 de Milianah, où elle avait reçu une organisation définitive, la colonne commandée par M. le général Bugeaud était réunie le 27 à El-Esnam, dans la vallée du Chéouli, lieu désigné pour l'établissement d'un camp qui, par la suite, deviendra peut-être une ville. Ce serait, ainsi que nous l'avons annoncé, Orléans-Ville. Nos troupes ont quitté El-Esnam le 28, après s'être débarrassées d'une notable partie de l'immense convoi qui marchait à leur suite, et le 30, elles ont fait leur entrée à Tenez. Les habitans de cette ville, qui est maintenant occupée, n'ont opposé aucune résistance; ils sont au contraire venus au-devant du gouverneur-général pour lui témoigner toute leur satisfaction. C'est donc du plein gré de sa population que Tenez a été occupée par l'armée française. Déjà, on doit se le rappeler, lors du passage dans ces contrées de M. le général Changarnier, à la tête d'une colonne de 3,000 hommes venus de Mostaganem, les habitans notables de Tenez s'empressèrent de faire leur soumission.

On a remarqué avec peine la position déplorable dans laquelle se trouvent la plupart des populations arabes et notamment les habitans de la ville dont nos troupes viennent de prendre possession. C'est là évidemment le résultat d'une guerre désastreuse qui dure malheureusement depuis trop long-temps, et qui n'est peut-être pas encore près de finir. Il faut espérer cependant que les indigènes, comprenant enfin qu'ils ne peuvent pas lutter avec nous, ne céderont plus aux prières ou aux menaces de quelques brouillons. Quoiqu'il en soit, le nouvel établissement d'El-Esnam et l'occupation permanente de Tenez assurent le maintien de la tranquillité dans la vallée du Chéouli, dont les populations, comptant sur la protection de nos armes ou craignant, en cas de trahison, un châtiement aussi prompt que certain, se livreront paisiblement aux travaux des champs, ce qui fera renaitre l'abondance dans ces contrées, aujourd'hui complètement dévastées.

Pendant sa marche, l'expédition n'a eu qu'un combat assez sérieux à soutenir contre la tribu puissante des *Hamis* et celle des *Modon*. A part cette affaire, il n'y a eu que des escarmouches sans importance.

Partout où il s'est présenté, l'ennemi a été complètement battu; les *Hamis* et les *Modon* réunis, ont eu plus de 750 hommes hors de combat; dont une cinquantaine de morts, et nous leur avons fait onze prisonniers. Inutile d'ajouter que nos pertes sont insignifiantes.

Le succès obtenu par la colonne expéditionnaire a eu du retentissement; il a produit, à ce qu'il paraît, un effet salutaire, car dans la journée du 1<sup>er</sup> mai, diverses tribus sont venues faire leur soumission entre les mains de M. le lieutenant-général gouverneur.

Les expéditions de vivres et de matériel sur Tenez et El-Esnam continuent; et nous avons vu partir pour ce point de la côte le bâtiment à vapeur la *Chimère*, ayant un chargement complet et donnant la remorque à un navire de commerce chargé pour le compte de l'administration de la guerre.

Un autre navire de commerce est parti ce matin pour Tenez, remorqué par le bâtiment à vapeur le *Tartare*, faisant le courrier de l'ouest. Les courriers de l'est et de l'ouest ne sont pas arrivés cette semaine.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, la loi qui ouvre des crédits extraordinaires pour la transformation d'armes à silex en armes à percussion. Cette loi porte la date du 30 avril.

— Ou lit dans le *Message* :

Le gouvernement a reçu ce matin des dépêches du contre-amiral commandant nos établissemens dans l'Océanie; elles sont datées de Lima, du 19 janvier, et donnent des nouvelles des îles Marquises du 21, 27 septembre et 30 octobre. Elles démentent complètement les nouvelles affligées publiées par quelques journaux anglais. Il n'est pas vrai qu'aucun conflit ait eu lieu depuis celui du 18 septembre à Vaitahu, jusqu'au départ des dernières lettres reçues de cet archipel. Tout y était tranquille et faisait présager que la paix avec les naturels ne serait plus troublée.

ANGLETERRE. — A la chambre des communes, M. Hume a présenté, dans la séance du 2 mai, une motion tendant à ce que la chambre approuvât par son vote le traité Ahsburton. Cette motion, combattue par sir R. Peel, a été adoptée par 238 voix contre 96.

Avant la fin de la séance, M. P. Burthwick a adressé à sir R. Peel l'interpellation suivante :

Le gouvernement de S. M. a-t-il l'intention, de manière qui se puisse concevoir, d'obtenir la mise en liberté, ou de changer le mode actuel de détention de D. Carlos en France?

Voici la réponse de sir R. Peel :

Le gouvernement de S. M. désire peu que des restrictions inutiles soient employées vis-à-vis de don Carlos; il ne croit pas prudent de lui accorder une mise en liberté sans condition, attendu que cette mesure serait peut-être de nature à compromettre la tranquillité intérieure de l'Espagne.

— On a reçu des nouvelles de l'Inde par la voie de Malte, du 29 avril :

Le *Liverpool* vient d'entrer avec la malle de l'Inde; il est parti de Bombay le 1<sup>er</sup> avril. En apprenant les derniers succès obtenus dans le Sindh, le gouverneur-général a déclaré cet Etat réuni aux territoires de l'empire britannique, et nommé le général sir Napier gouverneur de la nouvelle province.

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 février; elles sont favorables, sans cependant contenir aucun fait important.

— Nous donnons ci-dessous un extrait d'une lettre fort intéressante datée de Tunis, 17 avril :

Depuis que la Porte, y est-il dit, paraît avoir renoncé à ses velléités d'hostilités périodiques contre cette régence, velléités qui avaient toujours pour effet de faire apparaître une escadre française dans les eaux de la Goulette, le monde politique ne s'occupe plus de Tunis. Cependant nous croyons qu'il se prépare des événemens qui méritent de nouveau d'attirer l'attention européenne sur ce coin de l'Afrique. Le bey Ahmed profite habilement de l'oubli ou le laisse Constantinople pour avancer pas à pas vers le but qui le convoite depuis le jour de son avènement, celui de se faire déclarer en droit, comme il l'est déjà en fait, souverain indépendant de la Porte Ottomane. Les armemens qu'il continue à faire, les nouveaux réguimens qu'il forme par des levées d'hommes qui portent le désordre et la désolu-

tion sur tous les points de la Régence, les officiers instructeurs qu'il a fait venir de France, les frais énormes que ces troupes lui occasionnent, tout concourt à dénoter un but politique et non un simple passetemps guerrier.

Mais le bey qui a présenté à la mémoire l'exemple de Mohamed-Ali, sait fort bien que tous ces préparatifs lui serviraient à bien peu de chose, s'il n'avait pas l'appui ou au moins la neutralité des deux puissances régularisées de la Méditerranée, et y parvient par une conduite adroite. Du côté de la France loin d'avoir à craindre, il a au contraire tout à espérer, puisque la politique bien décidée et constamment suivie par notre gouvernement consiste à hâter la proclamation d'une indépendance qui assurerait la position tranquille de l'Algérie. Les difficultés ne pourraient venir que de l'Angleterre. Mais le bey a su mettre dans ses intérêts le consul Britannique, en lui confiant l'exécution lucrative d'une fourniture de soie parce qu'il sait fort bien que le caractère de cette nation ne se laisse pas influencer par des compliments de belles paroles, mais bien par des arguments solides, et en effet, le consul anglais qui, dans d'autres temps savait exiger fortement satisfaction même pour des bagatelles, ou l'amour propre britannique aurait été compromis, n'a pas encore obtenu réparation d'un meurtre commis avec des circonstances horribles sur la personne d'un négociant anglais fils d'un ancien vice-consul; toutes ses démarches pour cette affaire ont porté un cachet de froideur et de mollesse.

## VARIÉTÉS.

## ANGELO DONATI.

Sainte-Réparate, la gothique cathédrale, était remplie d'une foule étincelante d'or et de soie; tout ce que Florence renfermait de riches citadins, d'étrangers illustres, se pressait dans sa nef, trop étroite pour une si grande affluence. Bien des prières naïves et parties du cœur s'élevaient de ce sanctuaire vers le ciel, mais, par un contraste horrible, bien des pensées s'occupaient en même temps du crime impie qui devait y être commis. Les conjurés étaient tous à leur poste, ceux qui devaient frapper comptaient ceux qui devaient exciter le tumulte et protéger les assassins. Les deux partis s'observaient sans affectation et se groupaient en face l'un de l'autre. Francesco et Bandini s'étaient placés à très-peu de distance. Angelo était à côté d'eux, les yeux fixés sur la porte d'entrée.... Le prélat qui devait officier monta à l'autel, et Laurent de Médicis arriva peu après. Sur son passage les fronts s'inclinaient, les figures souriaient, la déférence et le respect se faisaient voir : aussi son entrée ressemblait-elle plutôt au triomphe d'un puissant monarque qu'à l'arrivée d'un modeste républicain. Vêtu avec recherche, la contenance haute et fière, il portait, outre sa dague habituelle, un autre poignard, ce qui, joint à sa vigueur extraordinaire, le rassurait sur toute attaque. Un mouvement d'étonnement lui échappa quand, arrivant à son banc, il n'y trouva pas Julien. Il jeta un regard autour de lui comme pour répondre aux saluts de dévouement ou de courtoisie qu'amis ou ennemis lui faisaient, mais en réalité pour voir quelles personnes l'entouraient, et si parmi elles se trouvait son frère. Il n'y avait rien d'alarmant dans le voisinage de Bandini et de Francesco; d'ailleurs, Angelo Donati, qui occupait près de lui sa place ordinaire, le séparait d'eux.

— Julien ne vient-il pas entendre la messe? demanda Bandini à voix basse.

— Je le croyais ici, répondit de même Laurent. Il a promis de venir.

— Ce serait dommage qu'il ne vint pas.....

— Je ne vois pas ici Guillaume Pazzi non plus que ma sœur, continua le prince en s'adressant à Francesco.

— Mon frère, — habitua Francesco, — viendra n'en doutez pas.

Un moment de silence eut lieu pendant lequel Laurent pria dévotement. Ses regards étant ensuite tombés sur Angelo Donati, il fut frappé de sa pâleur.

— Qu'avez-vous, digne et vénérable ami? Vous paraissez souffrir.

Angelo murmura quelques mots inintelligibles, que Laurent ne voulut pas lui faire répéter, par respect pour la sainteté du lieu.

— J'étonne, dit Francesco.

— Eh bien! sortons, répondit Bandini. Nous irons au devant de Julien. Aussi bien ai-je à lui parler.

Laurent indiquant par un mouvement imperceptible qu'il savait de quoi il s'agissait. En s'éloignant les deux conjurés firent un signe à Angelo qui, persuadé que les yeux des conspirateurs étaient ouverts sur lui, n'adressa pas une fois la parole à Laurent.

Francesco et Bandini se rendirent sans délai au palais Médicis, et trouvèrent Julien qui, aidé de plusieurs pages, achevait de s'habiller.

— Tu perds l'esprit, Julien, dit Bandini avec familiarité. La messe est commencée.

— Me voici..... Et tiens, ami trop heureux, voici les ducats que je te dois. Puisse-je te les regagner cette nuit!

— Que l'Etna me donne à boire si tu les revois jamais! reprit Bandini. Ils viennent à propos; il faut que je t'embrasse pour te remercier.

— Et laisse-moi donc! s'écria Julien en se dégageant; tu m'étouffes et me palpes comme si tu voulais m'enfoncer tes doigts dans la poitrine.... Maintenant mes maîtres, me voici à votre disposition. Ah! j'oubliais l'essentiel, ma bonne et fine dague. C'est une compagnie fidèle, et si comme on le dit, il y a quelque sanglier dépestité, il ne faut pas que j'aie la main vide pour parer ses coups de boutoir.

Ces mots firent une égale impression sur les deux conjurés; ils échangeaient un regard, et d'un commun accord, se rapprochèrent de Julien..... S'il eût fait un mouvement pour se mettre sur la défensive, s'il eût paru avoir le moindre soupçon, malgré la présence des pages, c'en était fait.... Mais, loin de concevoir la plus légère inquiétude, le jeune prince souriait avec complaisance en se mirant dans une glace de Venise, jetant sur ses épaules un court manteau de velours doré, et prenant des mains d'un page sa toque ornée d'un magnifique rubis, il salua les deux jeunes gens avec une grâce pleine d'élégance.

— A vos ordres, mes maîtres!

Tous trois sortirent; mais pour gagner les portes du palais, ils durent traverser l'appartement dans lequel Laurent et Julien avaient causé un instant auparavant. Julien vit et ramassa par terre un gant de femme qu'il reconnut pour avoir appartenu à sa sœur.

— Pauvre Bianca! dit-il avec un soupir.

— Bianca! s'écria Francesco. Est-elle venue ici aujourd'hui? n'est-elle pas partie avec Guillaume?

— Partie!... Ainsi c'était un adieu, poursuivit Julien sans répondre à la question. Francesco, nous devrions nous entendre pour rendre la paix et le bonheur à ces pauvres enfans.... Mais laissons la politique. A l'église, mes maîtres!

L'histoire, qui nous a transmis les derniers momens du duc de Guise, rapporte qu'il avait d'abord oublié son drageoir avant de se rendre au conseil, qu'il demanda ensuite un mouchoir, puis un autre, hésitations qui retardaient de quelques minutes l'instant fatal. Julien de Médicis, lui sus-

si, hésita long-temps avant de franchir le seuil de son palais; sans qu'il pût s'en rendre compte, il se sentit au cœur un serrement douloureux qu'il n'avait jamais éprouvé.... Il fut même obligé de s'appuyer contre la porte et de demander un peu d'eau.... Il voulait retourner, mais ses compagnons lui dirent que le grand air dissiperait cette indisposition, et l'infortuné jeune homme le suivit.

Quand ils arrivèrent à la cathédrale, la messe était déjà avancée; mais l'anxiété de Francesco et de son complice disparut, quand ils virent que l'instant n'était pas encore venu. L'affluence, déjà si considérable, s'était encore accrue depuis leur absence, et il ne fallait rien moins que leur rang et leur vigueur pour qu'ils pussent traverser cette masse compacte. Ils ne réussirent même pas à gagner le banc où Julien devait s'asseoir à côté de son frère; mais pour Bandini et Francesco, cet empêchement sembla avantageux au succès de leur dessein; Julien se trouvait au milieu du parti de la république, et son frère était trop éloigné pour qu'il pût lui porter ou en recevoir du secours. Laurent et Julien échangeaient seulement un regard, comme pour se dire mutuellement: « Courage, tu es un ami près de toi. » D'autres regards furent échangés encore.... Angelo Donati, Francesco Pazzi et Bandini se dirent ainsi qu'ils n'attendaient que le moment de frapper.

— Attention! dit tout bas Bandini à Francesco, dans un moment où Julien se détourna pour regarder dans la nef; frappe au cœur, moi je frapperai au cou. Il n'a pas de cuirasse sous son pourpoint; c'est pour m'en assurer que je l'ai embrassé.

Il n'avait pas fini ces mots, que la cloche se fit entendre.... Chacun se prosterna à genoux, car le cardinal allait élever l'hostie consacrée.... A ce signal, Julien se retourna pour s'agenouiller, et, en accomplissant cet acte de respect, le prince laissa échapper ces mots :

— Bandini, je ne sais ce que j'ai... Je souffre....

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça; une seconde fois la sonnette annonça l'élévation, et deux coups de poignard frappèrent en même temps l'infortuné. Une scène de confusion horrible commença alors; Julien avait poussé, eu tombant, un cri perçant; mais sa voix avait été bientôt étouffée par des flots de sang; sa main s'était machinalement portée sur sa dague, mais Francesco Pazzi, en proie à une rage frénetique, s'était jeté sur lui, le criblant de coups, et telle fut son aveugle fureur, qu'ayant mis un genou sur la gorge de Julien, il se fit à lui-même une profonde blessure à la cuisse. Les dagues scintillaient dans la nef; des imprécations, des coups terribles furent échangés entre les deux partis ennemis. Les partisans des Médicis, indignés d'une odieuse trahison, se ruèrent en force sur leurs ennemis, la mêlée devint telle que, pendant quelque temps, Bandini, qui criait vainement à Francesco d'abandonner Julien, désormais agonisant, n'avait pu voir ce qui se passait près de Laurent. Les cris qu'il entendit de ce côté l'attristèrent, et, après des efforts surhumains, et non sans avoir donné ou reçu un nombre considérable de coups de dague, il parvint jusqu'au banc des Médicis, alors que Laurent, attaqué mollement par le vieux Donati, s'était dégageé et avait pu s'enfermer avec son assassin dans la sacristie....

— Julien! Julien! trahison! criait le noble Médicis.

Mais la voix de son frère ne lui répondit pas, et quand il vit la porte de la sacristie ébranlée par Bandini, soutenu d'un grand nombre de ses complices, il se retira au fond de la sacristie, entraînant avec lui son ancien favori.

Une scène étrange eut lieu alors. Angelo se jeta aux pieds de Médicis.



PRIX D'ABONNEMENT  
POUR LA CORSE.

Pour un an	16 fr.
Pour six mois	8
Pour trois mois	4
Pour le Continent	20
Pour l'Étranger	24

PRIX D'INSERTION.

Diverses	40 cent.
Judiciaires	35

ON S'ABONNE A BASTIA  
AU BUREAU DU JOURNAL.  
A PARIS  
A l'Office-Correspondance de LIZOLIVET  
et Comp. Place de la Bourse N° 5, où  
l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire  
Français.

# L'Insulaire Français,

## JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

### Feuille d'Annonces Légales.

— Monstre que j'ai nourri de ma main! dit Laurent en lui enfonçant son arme dans la poitrine.

— Frappe, Laurent de Médicis.... Mon œuvre est accomplie. Ton frère est mort, je t'ai sauvé et le trône et toi!.... La conjuration est déjà vaincue dans les rues de Florence..... Adieu, pardonne moi.

— Il tomba mort.

Une stupeur terrible s'empara de Laurent, ses dents s'entrechoquèrent avec violence, et ses regards exprimèrent l'horreur.

— Oh! c'est un rêve!... Angelo Donati, qu'as-tu fait!

Mais une pensée soudaine vint ranimer cette grande âme.

— Mon frère! mon frère! s'écria-t-il, il faut te sauver.

Avec une force herculéenne, Laurent arracha les barreaux d'une fenêtre, s'élança par cette étroite ouverture et courut vers la porte de l'église. Là, une scène terrible l'attendait. Le combat qui s'était engagé dans le chœur avait jeté l'épouvante parmi les assistants. Le jeune prêtre était évanoui de frayeur, et le clergé s'était pressé autour de lui sur les marches de l'autel. Des cris, des pleurs, des prières, des coups se mêlaient, se confondaient, et la confusion était encore augmentée par les clameurs des femmes que ces bruits de meurtre remplissaient d'épouvante. Chacun voulut fuir, et il résulta de ce mouvement un encombrement où périrent étouffés des enfants, des vieillards..... Un cri, répété de bouche en bouche, apprit la vérité au noble Médicis; il sut que l'infortuné Julien était réellement mort traîtreusement assassiné par Francesco et Bardi. Cette certitude causa une amère douleur à Laurent. Néanmoins, il se souvint de son rang, de son devoir comme chef de l'Etat, et se détourna à regret de l'église pour courir au palais du gonfalonner.

Au moment où il tournait une rue qui devait l'y conduire, une troupe armée, à la tête de laquelle le vénérable chef de la justice lui-même marchait à pied, se présenta à ses yeux.

— Dieu soit loué et la malone aussi! dit le vieillard en se précipitant dans les bras de Laurent, Venez, seigneur.

Il entraîna alors Médicis vers le palais de la Gonfalonnerie, et, comme ils en approchaient en fendant les flots du peuple qui venait au-devant d'eux, César Petrucci étendit la main vers le balcon de la fenêtre qui dominait la porte d'entrée. Plusieurs hommes mourants s'y balançaient dans les convulsions de l'agonie.

— Ciel! qu'avez-vous fait? qui sont ces hommes? demanda Laurent atterré.

— Salviati et ses complices, illustre seigneur!

— Ses complices!... mais qu'ont-ils fait!..... Hélas! mon noble frère est mort!

— Il est vengé, seigneur!

Petrucci détailla alors rapidement à Laurent la conspiration ourdie par Francesco Pazzi, Salviati et les autres républicains. Il lui dit qu'averti à l'instant même du projet de double meurtre formé par les conjurés, il n'avait pu prendre de mesures pour l'empêcher; mais que, se fiant à l'étoile des Médicis, il avait fait arrêter Salviati quand il était venu pour s'emparer du scapulaire de l'Etat, et que, sur ses réponses, il n'avait pas tardé à le faire pendre, lui et les siens, sans autre forme de procès, pendant qu'on rassemblait des troupes.

Laurent de Médicis regardait le vieillard avec égarment.

— Cet avertissement, dit-il enfin, qui vous l'a donné si tardivement?

— Noble seigneur, le voici tel qu'il m'a été re-

mis par un homme du peuple qui le tenait d'Angelo Donati.

Médicis lut et dit avec douleur :  
— C'est lui!.... Oh! dévouement fatal qui me coûte mon frère!

— Seigneur, on ne saurait le nier, dit le gonfalonner, s'il a conduit cette machination, Angelo Donati vous assure le trône.....

— Silence! interrompit impérieusement Laurent en entrant dans le palais.

Le coup hardi qui devait anéantir la puissance de la maison de Médicis n'avait servi qu'à la mieux établir. Les conjurés, entourés de toutes parts, furent contraints de mettre bas les armes; mais ils ne le firent qu'après une lutte sanglante et acharnée; la cathédrale était jonchée de cadavres, lorsque les troupes de la république purent s'emparer des rebelles. Beaucoup de ces derniers payèrent de leur vie cette tentative audacieuse, les autres s'échappèrent au supplice que pour être ignominieusement bannis de la république. Bardi disparut sans qu'on ait eu de sa trace, et Francesco Pazzi fut trouvé au nombre des morts; lui-même, dans sa rage aveugle, s'était fait une blessure mortelle.

Le corps du malheureux Julien de Médicis fut rapporté au palais, où les pleurs de son frère coulèrent inutilement sur lui. Des honneurs funèbres, réunissant la splendeur à la tristesse, lui furent rendus..... Mais le cœur de Laurent de Médicis saigna longtemps de cette blessure profonde.

Il y a cent ans environ, un auteur, qui a raconté succinctement les événements qui précèdent, trouva, s'il faut l'en croire, dans la sacristie de la cathédrale de Florence, qu'il visitait, une pierre tumulaire sur laquelle étaient gravées les deux lettres A. D. avec le millésime 1478. L'auteur en question déclare que, selon toutes les probabilités, cette pierre, que d'autres avaient prise pour un fragment d'une autre tombe, avait dû recouvrir les restes d'Angelo Donati. Nous n'avons aucun moyen de discuter cette assertion; mais nous trouvons assez naturel que, tout en déplorant l'horrible catastrophe dans laquelle son frère avait péri, Laurent de Médicis ait donné à sa sépulture..... et, qui sait? une lame peut-être à celui qui était mort de sa main et pour lui.....

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu que le lundi 15 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel de la Mairie de la ville de Bastia, en présence de M. le Maire de ladite ville, de M. le colonel commandant la 17<sup>e</sup> légion de gendarmerie, et de MM. le chef d'escadron et capitaine commandant les compagnies de ladite légion, ou de leurs fondés de pouvoirs, à l'adjudication des fournitures de fourrages à faire pour la nourriture des chevaux de diverses brigades de la 17<sup>e</sup> légion de gendarmerie départementale de la Corse, du 1<sup>er</sup> octobre 1843 au 30 septembre 1844.

A cet effet, des soumissions cachetées seront déposées au secrétariat de la Mairie de Bastia, où à dater de ce jour, on pourra prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que dans les bureaux de MM. les sous-intendants militaires à Bastia et à Ajaccio.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après :

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je (Nom et Prénoms) soussigné (qualité) de-

meurant à..... où je fais élection de domicile, n'oblige envers MM. les membres du conseil d'administration de la 17<sup>e</sup> légion de gendarmerie, à fournir les fourrages, paille, orge ou avoine, nécessaires aux chevaux de ladite légion, pendant une année à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1843, jusqu'au 30 septembre 1844 aux prix de (en toutes lettres) la ration complète, telle qu'elle est déterminée par le cahier des charges en date du 12 mai 1843, auquel je déclare me soumettre.

Offrant pour ma caution M. (Nom, Prénoms et qualité) demeurant à..... qui a signé avec moi.

Fait à le 1843.

Toute soumission qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessus sera écartée.

Lesdites soumissions seront ouvertes en séance, enregistrées et paraphées par le sous-intendant militaire, et l'adjudication aura lieu en faveur de celui qui présentera le prix le plus bas.

Chaque soumission devra être accompagnée de l'engagement d'une caution solidaire qui présentera un certificat de l'autorité locale du lieu de sa résidence dûment légalisé par l'autorité compétente, constatant sa solvabilité; l'un et l'autre devront être rédigés sur papier timbré. Il ne sera plus reçu de soumission, à compter du 15 juin passé deux heures après-midi; toutes celles présentées après cette époque, seront irrévocablement écartées.

Bastia, le 12 Mai 1843.

Le Sous-Intendant Militaire,  
SEIGNEUR.

### MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

- DU 6 au 12 mai 1843.
- ARRIVÉS.
- Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota.
  - Livourne. mistick, Conception, c. Bonelli, matériaux.
  - Rio. bouff. Assomption, c. Stretti, minéral.
  - Rio. tartane, V<sup>e</sup> des Carmes, c. Carletti, id.
  - Rio. b. goëlette, Assomption, c. Guatiella, id.
  - Rio. b. goëlette, St-Antoine, c. Guasco, id.
  - Propriano. mistick, Pipi, c. Gentile, blé.
  - Portovecchio. b. goëlette, Ville de Bastia, c. Zuani, bois.
  - Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota, passag.
  - Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.
  - Aleria. bombarde, St-Charles, c. Padovani, charbon.
  - Rio. b. goëlette, Antoinette, c. Lota, minéral.
  - St-Florent. mistick, Neptune, c. Pietri, lest.
  - Toulon. b. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.
  - Gènes. bouff, Jésus-Marie, c. Bausa, riz et pâtes.
  - Maciaggio. gond. Conception, c. Damiani, vin.
- DÉPARTS.
- Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.
  - Livourne. brick, Valéry Jean, c. Sciaccaluga, lest.
  - Aleria. bombarde, St-Charles, c. Padovani, lest.
  - Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.
  - Livourne. goëlette, Justice, c. Savandry, lest.
  - Livourne. mistick, Assomption, c. Thiers, lest.
  - Rio. b. goëlette, Antoinette, c. Lota, lest.
  - Aleria. bouff, Précurseur, c. Valéry, lest.
  - Livourne. mistick, Pipi, c. Gentile, lest.
  - Livourne. mistick, Conception, c. Bonelli, lest.
  - St-Pelegrino. goëlette, St-Joseph, c. Mecolin, lest.
  - Ajaccio. b. à vap. Télégraphe, c. Bertocci, pass.
  - Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Lota, passag.
  - Frénet. gondole, Conception, c. Gabrielli, lest.
- Le Gérant N. TARTAROLI.
- BASTIA. — IMPRIMERIE FANTANI.

### Bastia.

#### COUR D'ASSISES DE LA CORSE.

3<sup>e</sup> Session 1843.

(Présidence de M. le Conseiller GIORDANI.)  
Audience du 5. — Corruption. — Faux.

Peretti J. B. âgé de 52 ans natif d'Essola province d'Ivrea, États de Piémont, entrepreneur de travaux publics demeurant à Evisa arrondissement d'Ajaccio était devenu adjudicataire de la partie de la route royale N° 199 qui s'étend entre le col St-Subastien et l'endroit dénommé Liscia, route occidentale d'Ajaccio à Bastia.

Le 1<sup>er</sup> juin 1841, le sieur Mancini, conducteur, dressait des états d'estimation portant à 120,379 fr. 29 c. la somme due à l'entrepreneur Peretti. Ces états furent approuvés par le sieur Giobergia ff. d'ingénieur. Mais l'ingénieur en chef ayant été informé que le mètre n'était point exact, il procéda à la vérification et constata une altération considérable et une malçon donnant une différence de 37,313 fr. au préjudice de l'Etat.

Traduit aux précédentes assises, Giobergia fut acquitté parce qu'il résulta aux débats qu'une maladie sérieuse l'avait empêché de surveiller les travaux, et que dès-lors il avait signé de bonne foi les états estimatifs dressés par Mancini.

Peretti, qui s'est constitué volontairement, a été acquitté, avec partage de voix, s'il faut croire à des renseignements pris à bonne source.

Audience du 6. — Tentative de meurtre.

Tomasini Joseph, âgé de 20 ans, laboureur à Sisco canton de Brando, propriétaire d'un moulin, se plaignait souvent de ce qu'on lui détournait l'eau du canal. Dans la nuit du 26 juillet 1840, Dominique Perichi s'approche de ce canal dans l'intention, dit-il, de satisfaire à un besoin naturel. Tomasini, qui se tenait en surveillance, croit qu'il vient de détourner l'eau; s'élançant sur lui un stilet à la main et le blesse, mais Perichi plus fort que lui le désarme et le terrasse. Tomasini prend ensuite la fuite et n'est arrêté qu'en dernier lieu à Toulon. Ses aveux, sa jeunesse et son repentir ont déterminé le jury à le déclarer coupable seulement de blessures, et la cour à ne le condamner qu'à huit mois de prison.

Audience du 7. — Tentative d'assassinat. — Attentat à la pudeur, destruction d'un pont.

Pietri Ours-Paul, âgé de 17 ans, berger de la commune de Pianello, canton de Morta, était ac-

cusé 1<sup>o</sup> d'avoir dans le mois d'octobre 1842 détruit un pont en bois ou soit passerelle sur le torrent de Bravona servant aux habitants de la commune; 2<sup>o</sup> d'avoir dans les premiers jours du mois de décembre suivant au lieu dit Fontanella territoire de la même commune commis un attentat à la pudeur tenté avec violence sur Pauline Félicité Carli âgée de plus de 15 ans; 3<sup>o</sup> d'avoir le 12 du même mois de décembre tenté d'assassiner Sébastien Carli père de la dite Pauline-Félicité dans sa propre maison au moyen d'un coup de couteau-poignard, dont le dit Carli a été légèrement blessé aux reins.

Les débats ont prouvé que l'acte d'accusation avait grandement exagéré les faits. La destruction du pont consistait à avoir jeté dans le torrent quelques pierres posées sur des poutres servant de passerelle. L'attentat à la pudeur s'est évanoui par la déclaration de la fille Carli qui était fiancée et qui ne s'était jamais plainte à son père lequel avait continué à recevoir l'accusé chez lui. Quant à la prétendue tentative d'assassinat elle consistait en une blessure légère faite à la suite de quelques propos dans la maison même de Carli au moyen d'un coup de couteau avec lequel il nettoyait sa pipe. Ce qui est résulté de plus grave pour l'accusé c'est sa mauvaise réputation comme berger endommageant avec ses chèvres et menaçant ceux qui se plaignaient. Aussi les jurés, tous propriétaires de biens ruraux, tout en écartant l'attentat à la pudeur et la tentative d'assassinat, l'ont déclaré coupable de blessures simples et de destruction de pont sans circonstances atténuantes. Par suite de cette déclaration la cour s'est trouvée forcée de prononcer contre l'accusé la peine de cinq ans de réclusion sans exposition.

Audience du 8. — Tentative d'assassinat.

Santini André, âgé de 43 ans, cultivateur à St-Lucie canton de Serrano arrondissement de Corte.

De graves discussions d'intérêt avaient éclaté entre l'accusé et son frère Jean-Pierre Santini. Celui-ci avait et litigieux le poussait à bout par toutes sortes de vexations. Le 13 novembre 1842 il fit saisir un bœuf appartenant à son frère pour la misérable somme de 3 fr. 75 centimes dont il se disait créancier. La vente en fut effectuée à Corte. Le même jour Jean-Pierre retourna au village vers la nuit; après souper il sort pour aller porter une lettre à quelqu'un, mais au moment où il ferme sa porte, il est atteint d'un coup de fusil chargé à petits plombs. A l'explosion de ce coup, sa femme se porta à la fenêtre d'où elle

prétend avoir vu fuir l'accusé qu'elle affirme avoir reconnu.

Cette déclaration jointe aux motifs d'animosité qu'avait l'accusé porté la conviction dans l'âme des jurés. Toutefois prenant en considération la conduite du blessé, ils ont écarté la tentative de meurtre et la préméditation, en répondant affirmativement sur la question subsidiaire de blessures qui leur avait été posée, et à celle de la durée de ces blessures au delà de 20 jours, en admettant des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé. Par suite de cette déclaration la cour a condamné André Santini à cinq ans de prison et deux ans de surveillance.

Audience du 9. — Meurtre.

Giovannoni Orsilus, âgé de 53 ans, cultivateur de Castineta canton de Morosaglia, arrondissement de Corte.

Une inimitié sanglante existait entre la famille Giovannoni et la famille Paoli. Cette inimitié avait son origine dans le manque de promesse de la part d'André Giovannoni, neveu de l'accusé, d'épouser une demoiselle Paoli. Loin de chercher à satisfaire à ses engagements André Giovannoni avait épousé une autre femme. Le village de Castineta se compose de deux hameaux: Castineta soprana et Castineta sottana. Les Paoli habitent le premier; les Giovannoni le hameau inférieur.

Le 18 mai 1842 André Giovannoni revenait du hameau supérieur où est située l'église et où il avait été faire baptiser un enfant. Pendant qu'il cheminait tranquillement, Pierre-Marie Paoli, frère de la femme délaissée, posté derrière un mur lui tira un coup de fusil qui heureusement ne l'atteignit pas. A l'explosion du coup, des cris se font entendre, et bientôt le bruit qu'André Giovannoni avait été tué ne tarda pas à se répandre dans le village. A cette nouvelle l'accusé sort précipitamment de chez lui armé d'un fusil, rencontre sur la place le nommé Ambrosi, cousin germain de Paoli, qui était sans armes, et déchargeant sur lui son fusil à bout portant il l'immole à sa fureur. Ambrosi expire aussitôt. La procédure s'instruit contre Paoli pour tentative d'assassinat et contre Giovannoni pour meurtre. Paoli jugé aux assises du mois de novembre fut acquitté. Giovannoni se constitua plus tard et allégué pour sa défense que le coup est parti involontairement.

Ce système ne pouvait prévaloir en présence des nombreux témoins qui sont venus attester l'acte volontaire; mais les jurés, touchés du repentir de l'accusé, de son âge et de ses bons anté-